



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
tenue le lundi 21 janvier 2019 à 19 h 30
au 1670, Route 202, Franklin et
à laquelle sont présents :**

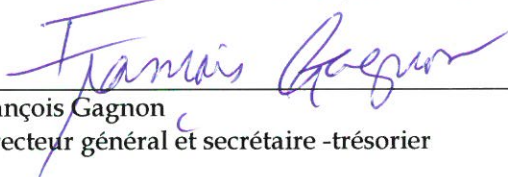
Le maire : Monsieur Douglas Brooks
Les conseillers : MM. Marc-André Laberge, Sébastien Rémillard, Michel Vaillancourt,
Vincent Meloche, Yves Métras et Éric Payette
M. François Gagnon, directeur général et secrétaire- trésorier est également présent.

AVIS DE CONVOCATION

AVIS SPÉCIAL vous est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'une séance extraordinaire du Conseil Municipal est convoquée par Monsieur Douglas Brooks, maire, pour être tenue lundi le 21 janvier 2019 à 19h30 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la session.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement #392 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier de 2019
6. Questions du public.
7. Clôture de la session.

Donné ce 17^e jour du mois de janvier 2019.



François Gagnon
Directeur général et secrétaire -trésorier

Conformément à l'article 153 du Code Municipal du Québec, un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, tel que requis par le présent Code.

030-01-19

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire, Monsieur Douglas Brooks, déclare la séance du conseil ouverte. Il est 19h30.

ADOPTÉE

031-01-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt, appuyé par le conseiller Marc-André Laberge et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté, le maire Douglas Brooks en ayant fait la lecture.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION & FINANCES

032-01-19

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #392 ÉTABLISSANT LES TAUX DE
TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER DE 2019**

ATTENDU les articles 988 et ss. du Code municipal;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, particulièrement les articles 244.1 et suivants permettant à une municipalité d'établir des catégories à taux particuliers en outre du taux de base (244.38), à savoir en matière commerciale (244.39 et 244.40), industrielle (244.43 et 244.44), pour les immeubles de 6 logements ou plus (244.46) de même que pour les immeubles agricoles (244.49.0.1);

ATTENDU QUE conséquemment au paragraphe précédent et à la prérogative lui étant conférée qu'il est de l'intention du conseil municipal d'adopter un mode de taxation avec taux particuliers tels qu'ils sont définis et établis dans le Règlement de taxation # 392;

ATTENDU QUE chacun des taux particuliers ainsi déterminés ont servi à établir puis à adopter le budget pour l'exercice financier de 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Meloche, appuyé par le conseiller Yves Métras et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement # 392 établissant les taux de taxation, d'intérêts et de pénalités, le sommaire du budget étant produit en Annexe afin de faire partie intégrante dudit Règlement.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun membre du public n'étant présent, il n'y a pas lieu d'ouvrir la période de questions réservée au public.

033-01-19

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Sébastien Rémillard, appuyé par le conseiller Michel Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE CLORE la séance du conseil. Il est 19h34.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS.

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées, le cas échéant.

Monsieur François Gagnon,
Directeur général et secrétaire-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 21 janvier 2019, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Douglas Brooks,
Maire

Monsieur François Gagnon,
Directeur général et secrétaire -trésorier